

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2020

Présents : AUCLAIR Daniel, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, FORTIN Jean-Etienne, GAUTHERON Raphaël, GUERIN Arnaud, IMBERT Amandine, MAITRE Jean-Louis, PROST Mireille, SIMMEN Anaïs, ZANCHI Catherine, JOBEZ Lucie, BERTHOUZE Aurélie, GRAPPE Pascal

Mmes Mireille PROST et Amandine HUMBERT excusées pour leur retard rejoignent l'assemblée au cours de la présentation du SPANC avant la revue des décisions.

Excusée : ROY Colette

Secrétaire de séance : FORTIN Jean-Etienne

M le Maire accueille tous les membres du conseil et les informe que Monsieur Gauthier Fanonnel de la société Oxynergie va présenter un projet de parc solaire sur l'ancien site de la décharge. Nous aurons une vision des prestations et des engagements que cette société propose et nous pourrions comparer avec l'offre faite par la SEM à la séance de conseil précédente.

A 20h30 intervention du service SPANC de la CCBHS pour présenter le service, les services à destination des usagers et la campagne de vérification qui aura lieu sur la commune. Mr le Maire explique qu'il y a dix ans lors de la mise en place du SPANC la qualité des visites et les documents rendus n'avaient pas donné grande satisfaction. Aujourd'hui les visites qui sont faites sont complètes, permettent de donner un véritable état des lieux, voir de trouver les ouvrages quand les personnes ne savent plus où ils sont, de faire une expertise avant-vente et d'offrir un certain nombre de prestations complémentaires.

### 1) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 28 aout 2020

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

### 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 août 2020
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Suivi des décisions
- 4) Compte rendu des réunions
- 5) Convention pour le coin nature avec le CPIE
- 6) Délibération modificative budgétaire (budget assainissement)
- 7) Délibération tarif fraîches
- 8) Devis ONF : assistance contrat approvisionnement feuillus
- 9) Devis ONF : mise en place d'un ilot de sénescence (contrat Natura 2000)
- 10) Délibération vente de masques
- 11) Mise en accessibilité de la Mairie et de l'école : validation de l'avant-projet définitif
- 12) Point sur le matériel roulant et point technique
- 13) Urbanisme
- 14) Informations diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour après le point 10 : Validation de l'Avant Projet Définitif pour l'opération Mise en accessibilité de la Mairie et de l'Ecole.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

### 3) REVUE DES DECISIONS

### 4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

#### **03 /09/2020 : conseil communautaire**

M. le Maire demande aux conseillers quels sont les documents qu'ils reçoivent de la communauté de communes. Il précise que normalement les conseillers municipaux sont destinataires de toutes les convocations aux diverses réunions : commissions, bureau, conseil communautaire.

Création des différentes commissions et intégrations des membres intéressés, désignation des délégués dans les différents organismes extérieurs, fusion du CT et CHSCT, signature des conventions avec la région pour les aides économiques aux entreprises. Création du site internet de Jurabsolu, validation d'une étude complémentaire pour la cité des vins dans la maison de la Haute Seille, convention pour la pratique sportive amateur sur un des plans d'eau de la base de Desnes.

#### **04/09/2020 : distribution des Cartes Avantages Jeunes**

L'opération de retrait des cartes avantages jeunes a eu lieu et nous avons eu une trentaine de cartes retirées pour 61 cartes commandées. Il est regrettable que les personnes ayant passé commande ou les enfants ne prennent pas le temps, 10 minutes à la sortie de l'école ou l'arrivée du bus, pour venir retirer leur carte jeune.

#### **09/09/2020 : point d'étape sur la rentrée scolaire inspection académique et AMJ**

M. le Maire explique qu'il a participé à une réunion dématérialisée avec M. l'Inspecteur d'Académie pour faire un point sur la rentrée et les règles suite au COVID.

Ce fut une rentrée calme, sous l'égide du protocole sanitaire, bien accepté par les équipes enseignantes, les mesures barrières sont mises en œuvre et acceptées même si porter le masque toute une journée est pénible. Le protocole est accompagné d'outils pour mieux préparer les différentes activités scolaires et périscolaires. Un certain nombre d'exemples concrets ont été donnés.

Pour le cas confirmé positif, un système de tracing se met en place avec un médecin spécialisé de l'éducation nationale qui va établir la liste des personnes contacts pour mettre en place la procédure.

La procédure de repérage est très claire et simple. Pour l'instant cette procédure fonctionne bien dans le Jura.

Lorsqu'un enfant est confirmé Covid, l'Inspecteur de circonscription contacte le Maire de la commune pour expliquer la procédure. Cette information ne sera pas faite pour les cas contacts ou les cas asymptomatiques.

Pour les fermetures d'école, quand c'est nécessaire, la décision est prise par le Préfet.

**Les voyages** sont toujours autorisés mais avec le respect des règles sanitaires. Une attention particulière sera portée pour les voyages avec une partie de transport de nuit : ils seront certainement interdits.

**La carte scolaire** le DASEN a un budget en nombre d'emploi à répartir entre les écoles. C'est en fonction de ces moyens qu'il construit son projet qui s'inscrit dans le schéma territorial des écoles qui lui s'inscrit sur 4 ans. Les indications se font par l'entrée des communautés de communes mais la ou les communautés de communes n'ont pas la compétence, ce sont bien entendu les communes qui restent interlocutrices. C'est un schéma qui ouvre des champs de réflexion sur les années à venir.

Nous allons nous trouver devant les difficultés des effectifs des écoles. Pour le moment la projection fait apparaître une perte d'environ 500 élèves pour les 3 années à venir.

**50 % des écoles sont à 4 jours.** Les rentrées échelonnées pour les enfants de maternelles peuvent exister mais il faut qu'il y ait un projet car il faut des moyens supplémentaires en ressources humaines.

### **10/09/2020 : commission voirie**

Réunion de mise en place de la commission avec présentation des travaux réalisés, de ceux restants à faire et des différents sujets sur lesquels la commission devra mener des réflexions : achat d'un logiciel de gestion de la voirie, révision du règlement, financement des ouvrages d'arts.

### **12/09/2020 : réunion communes forestières à Morbier**

Présence de Raphael Gautheron, présentation de l'AG → 150 participants preuve de l'intérêt que porte les communes aux difficultés que subissent les forêts avec les sécheresses à répétition.

### **15/09/2020 : réunion SICTOM**

Participation de Jean-Etienne Fortin pour les élections des représentants, 146 votants, Monsieur ROBELIN Bernard (commune de Cosges) est élu vice-président représentant pour la CCBHS.

### **15/09/2020 : réunion du syndicat des eaux**

Renouvellement de la Présidence et du VP.

Arnaud Guerin est élu 4<sup>ième</sup> Vice Président. Daniel Auclair était également présent à cette réunion.

### **16/09/2020 : commission aménagement du territoire**

Réunion d'installation de la commission voirie bâtiments et équipements communaux. Présentation de la compétence de la commission et de l'organisation des services. Compétence GEMAPI et dossier création EPAGE, présentation du SPANC 2.0.

### **17/09/2020 : commission environnement**

Réunion d'installation de la commission avec présentation de la compétence et des domaines d'actions : NATURA 2000, Opération Grand Site, gestion de sites naturels (pelouses sèches sur Bonnefontaine, écopôle de Desnes), lutte contre la renouée du Japon et l'ambroisie, restauration et entretien de mares forestières, animations dans les écoles, restauration du patrimoine lithique, aide à la création de vergers conservatoires, déplacements doux, transition énergétique, projet alimentaire territorial, organisation de la mobilité, équipe verte.

## **5) CONVENTION COIN NATURE**

Monsieur le Maire revient sur ce projet confié au CPIE et pour lequel il est nécessaire de signer une convention. Il présente le projet de convention ainsi que les montants financiers. Ce projet s'inscrit dans un cadre plus vaste qui est celui du projet : « Nature, lien social et participation citoyenne : vivre autrement son village » pour lequel la commune est accompagnée de 2019 à 2020.

### **L'objectif est :**

L'aménagement des espaces publics au cœur du village afin d'améliorer le cadre de vie, de préserver la biodiversité et de cohérence en termes d'aménagement urbain.

La mobilisation des habitants, jeunes et adultes, à travers ce projet et créer une dynamique citoyenne.

La sensibilisation des habitants à la place et au rôle de la nature ordinaire en milieu urbain.

Un certain travail a déjà été réalisé entre autres accompagnements du conseil municipal de jeunes et la réalisation d'une cabane, l'accompagnement d'habitants pour la réflexion et la création d'un coin nature, et l'accompagnement de la commune pour le projet de réhabilitation du cours d'eau qui rejoint l'étang communal.

L'intervention du CPIE comprend la phase travaux qui a été validée par le conseil lors de la séance précédente ainsi que la poursuite de l'accompagnement pour 2021.

Sur les 3 années consécutives 2019, 2020, 2021 le montant s'élève à 30 360 € dont 21 620 € dans le cadre du programme européen LEADER, 3 340 € de la région Bourgogne Franche Comté et 3 000 €

de la commune. 2 400 € ayant déjà été versés pour l'année 2019 et début 2020 pour l'animation et le suivi du conseil municipal de jeunes.

Il est proposé de signer une convention validant les actions techniques et financières de ce projet.

Délibération N° 1/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal décide de poursuivre la coopération avec le CPIE dans le cadre du projet : « Nature, lien social et participation citoyenne : vivre autrement son village » et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes et signer les documents qui en découlent, dont ladite convention.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### **6) DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que suite à un déficit du budget assainissement il convient d'ouvrir des nouveaux crédits d'un montant de 6 000 € à l'article 61528 « Autres entretiens et réparations » (vidange de la station) compensée par une ouverture à l'article 747 « Subventions d'exploitation » (abondement du budget général) de la même somme.

Il explique qu'il convient donc d'ouvrir des crédits sur le budget communal d'un montant de 6 000 € à l'article 657364 « Subvention de fonctionnement » compensé par une ouverture de crédits à l'article 74121 « Dotation de Solidarité Rurale » pour la même somme.

Ces ouvertures de crédits correspondent aux vidanges de la station d'épuration qui ont lieu 4 fois par an (environ 2 500 € par vidange).

Délibération N° 2/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données. Entendu les propositions faites.	Le conseil municipal après avoir délibéré : Décide d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 000 € à l'article 657364 « Subvention de fonctionnement » compensés par une ouverture de crédits à l'article 74121 « Dotation de Solidarité Rurale ». Décide d'ouvrir des crédits à l'article 61528 « Autres entretiens et réparations » compensés par une ouverture à l'article 747 « Subventions d'exploitation » (abondement du budget général) de la même somme. Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives et comptables nécessaire.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### **7) PRIX DE VENTE DES FRACHES**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le tarif des fraîches de chênes. La décision avait été prise de ne pas augmenter encore cette année le prix de vente. Il convient donc de confirmer le prix de 4.30 € le m3 HT.

Monsieur Raphael Gautheron indique que pour l'année 2021 le permis d'exploiter concerne l'exploitation de 148 arbres et 199 perches sur la parcelle 1AF.

Délibération N° 3/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de vente des fraîches de chênes à 4.30 € le m3 HT. Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives et comptables nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### **8) ASSISTANCE CONTRAT APPROVISIONNEMENT DE FEUILLUS**

Il s'agit de procéder à la signature d'une convention pour la vente groupée de bois dans le cadre des contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF. Il s'agit des bois issus des parcelles 20/31/34/40 pour les grumes et surbilles feuillus pour un volume prévisionnel de 142 m<sup>3</sup>. La mission d'assistance s'élève à 4 € du m<sup>3</sup> (grumes et feuillus), 1.5 € du m<sup>3</sup> (surbilles et feuillus).

Délibération N° 4/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de convention et mandate Monsieur le Maire pour signer celle-ci et tous documents afférents.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### **9) MISE EN PLACE D'UN ILOT DE SENESCENCE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de NATURA 2000 il avait été prévu de créer un ilot de sénescence. Il explique également qu'il convient de donner suite au devis de mise en place d'un ilot de sénescence dans le cadre du contrat Natura 2000 sur environ ha. Cet ilot a également été prévu dans le cadre du nouveau plan de gestion de la forêt communale que nous avons signé en début d'année. Il convient donc maintenant d'en assurer la mise en place. Il s'agit principalement de bien le signaler afin de le préserver de toute intervention de coupe et de recenser par géo référencement les arbres éligibles. Le montant de ces différentes opérations s'élève à 1 704 € TTC. Monsieur le Maire rappelle qu'en contrepartie nous avons une subvention plafonnée à 4 000 € l'HA variable en fonction du peuplement.

Délibération N° 5/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de devis et mandate Monsieur le Maire pour signer celui-ci.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

Monsieur Raphael Gautheron présente un devis de l'ONF pour l'exploitation de bois d'œuvre feuillus-grume concernant l'assistance technique pour un montant de 498.60 €.

Délibération N° 6/18/09/2020	Date : 18/09/2020
------------------------------	-------------------

Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de devis et mandate Monsieur le Maire pour signer celui-ci.
--	---

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### **10) DELIBERATION VENTES DE MASQUES**

Monsieur le Maire explique que lorsque l'opération en bénévolat « un masque pour tous » avait été décidée, le montage de cette dernière avait été porté par le FABLAB. L'achat des matériaux nécessaires a été fait par la commune et les masques sont vendus par la commune au prix coûtant. Il convient donc d'ajouter à la régie de recettes le droit d'encaisser le montant de la vente de ces masques et d'ainsi conforter le prix de 1 € annoncé.

Délibération N° 7/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de vente des masques des bénévoles par la commune au prix coutant de 1 €. <p>Décide d'effectuer une modification de la régie. Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches comptables et administratives nécessaires.</p>

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### **11) MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition de services ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre passés entre le SIDEC du Jura et la Commune de Commenailles en date du 20 mars 2020 pour la mise en accessibilité de la mairie et de l'école. Les travaux sont estimés à 56 974.60 € HT, soit 70 550 € HT avec les coûts d'assistance administrative du SIDEC, les frais de maîtrise d'œuvre, divers imprévus.

Il convient à ce stade

- d'approuver l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre,
- de demander au maître d'œuvre de poursuivre son travail pour préparer les autorisations nécessaires et le dossier de consultation des entreprises,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Délibération N° 8/18/09/2020	Date : 18/09/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la validation de l'avant-projet définitif.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

## **12) POINT SUR LE MATERIEL ROULANT ET TECHNIQUE**

Monsieur Pascal Febvre explique que le tracteur a fait l'objet d'un diagnostic par l'établissement BRUN, chiffrage des réparations : pont avant = 2 500 € de pièce et pompe injection : 2 000 € et démarreur (partie électrique) : 300 € total = 7 000 € HT de réparation avec la main d'œuvre.

Concernant la tondeuse, la société Jardival est dans l'attente du moteur. La société de rectification du moteur a été contactée pour accélérer le délai.

Concernant l'organisation des employés -> 1 agent technique jusqu'à fin décembre 2020 en CDD en attente du retour de Bernard Bonin.

L'étude sur les besoins en matériel et en moyens humains se poursuit en fonction des activités qui resteraient à charge du ou des employés municipaux.

## **13) URBANISME**

Déclarations de travaux déposées : PARODAT Gérald – 360 Rue Sarrazin – Pose d'un portail PUTIGNY Maxime – 375 Rue Sarrazin- Clôture avec muret et grillage.

Le Gîte des GT Commenailles – 102 rue du Louvot – 39140 NANCE – Création de vélux 120 Rue des Essarts -

Déclaration de travaux acceptée : PARODAT Gérald – 360 Rue Sarrazin – Pose d'un portail CARMANTRANT Christophe – 140 Rue des Berges de l'Etang – Construction d'un muret

Permis de construire déposés : GRIBEL ROYDOR Romain – 200 route de Largillois – Le Grand Bois – Construction d'une maison d'habitation

SCI Les Lilas 330 Rue du Cuirassier – La Piotière – Création de 4 logements au 75 rue des Combes

Permis de construire acceptés : néant

Monsieur le Maire rend compte des délégations, notamment sur le droit de préemption urbain.

Il informe avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 8 septembre 2020, présentée par l'étude de Maître TESTON, PONTIROLI, notaires à LONS LE SAUNIER, pour un bien cadastré ZO 10 situé au 60 rue de la Fromagerie sur la commune de COMMENAILLES (Maison MORIER). Il avait décidé de ne pas préempter.

## **14) INFORMATIONS DIVERSES**

Réunion spanc

Limitation usage de l'eau pour 3 mois à partir du 18/09/2020.

Pour les particuliers restent autorisés :

-l'arrosage des jardins potagers entre 20 h et 8 h

-l'arrosage des plantations de vivaces de moins d'un an de 20h à 8h

-l'arrosage des bacs et jardinières de 20 h à 8 h, il importe toutefois de veiller à ce que les arrosages soient limités aux stricts besoins des plantes et ne provoquent pas de pertes d'eau par écoulement.

Pour les usages économiques, reste autorisé, notamment, le nettoyage indispensable des véhicules et engins professionnels, uniquement avec du matériel haute pression.

Le prélèvement d'eau dans le milieu naturel et les fontaines est interdit de 8h et 20 h.

Réunion mardi 22/09 : coin nature à la salle de convivialité.

Nouvelle IEN : Mme Fabienne TRICOTET.

Chantier « rue de la Tuilerie » rabotage de la route, enlèvement des végétaux à l'entrée du parking. Les travaux s'accélèrent pour essayer de réduire le temps de nuisances pour les riverains et les usagers de la route.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE